

Communiqué de Presse

La police neuchâteloise communique

BILAN DE LA CAMPAGNE RENTREE SCOLAIRE « PRINTEMPS 2023 »

La campagne rentrée scolaire « Printemps 2023 » menée du lundi 24 avril au vendredi 28 avril 2023 enregistre une hausse du taux de conducteurs sanctionnés pour excès de vitesse par rapports à 2022. Néanmoins, la présence de la police et des agents de sécurité publique a permis une bonne prévention et aucun accident n'a eu lieu aux abords des collèges.

Du 24 avril au 28 avril 2023, la police neuchâteloise et les services communaux de la sécurité publique (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Boudry, Entre-deux-Lacs, St-Blaise et La Grande Béroche) ont effectué 193 heures de présence visible aux abords des collèges. Parallèlement, les quatre radars stationnaires de la police neuchâteloise ont contrôlé, durant 104 heures, plus de 18'000 véhicules dans tout le canton. Comme au cours des précédentes campagnes, c'est dans les zones 30 km/h que l'on enregistre le plus haut taux d'usagers sanctionnés avec 6.7% (5% en 2022).

Le taux total des automobilistes amendés pour excès de vitesse est en hausse de 3.9% (2.6% en 2022).

Ci-dessous, les vitesses maximales relevées :

- Zone 30 km/h : 53 km/h
- Limitation à 40 km/h : 69 km/h
- En localité 50 km/h : 83 km/h

La police poursuivra ses efforts en matière de prévention et de contrôles de vitesse, aussi bien en localités que sur les axes hors localité aux endroits particulièrement dangereux.

Contact :

Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch, tél. 032 889 90 00

Neuchâtel, le 08 mai 2023